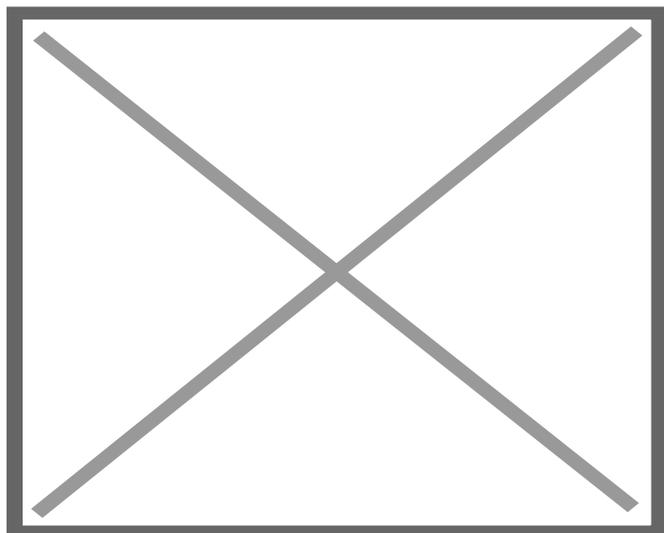


Contrôle et vérification des points d'eau incendie (hydrants)



Nos services débutent, cette semaine, la vérification et le contrôle des hydrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

A titre d'information, pour qu'un poteau incendie soit aux normes, il doit être capable de débiter un volume d'eau important sur une durée déterminée ! Ces vérifications pourront entraîner des perturbations sur le réseau comme une baisse momentanée de débit, une turbidité ou une coloration de l'eau. Ces désagréments ne seront que passagers.

N'hésitez pas à contacter nos services au 03 44 73 89 10 en cas de doute ou de question.

Publié le 22/04/2024